



## COMMUNE DE LANRIGAN

### Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 04 mai 2022

Convocation affichée et envoyée : le 26 avril 2022

L'an **deux mil vingt-deux, le quatre mai**, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale André Leray sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, SIRET Philippe, LEPRIZE Christophe, RAVET Raymond, LAVOLLEE Christophe, COUVERT Magali, GENU Thierry, HAMON Marc

**Absente excusée** : LEMUR Karine

**Secrétaire de séance** : LEPRIZE Christophe

#### **Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2022.**

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 23 mars dernier à se prononcer sur la rédaction du compte rendu de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 mars 2022.

**VALIDENT** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2022.

#### **014-04.05.2022 Contrat d'objectif – Etude « Capacité et conditions d'évolutions d'un bâtiment communal » - Choix du cabinet d'architecture**

##### *I. Organisation de la consultation*

Trois cabinets d'architectures ont été consultés, le cahier des charges leur a été envoyé le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les date et heure limites de réception des offres étaient fixées au 02 mai 2022 à 11 heures.

##### *II. Réception des offres*

Une offre a été reçue du Cabinet d'Architecture HAMELOT – GESLAND.

Le Cabinet d'Architecture RAUX Yvick a répondu qu'il ne pouvait respecter la totalité du cahier des charges.

L'agence d'Architecture Aude De Lesquen n'a pas répondu à la demande d'offre.

L'ouverture des offres a eu lieu le 03 mai 2022 à 9 heures 30.

Le Cabinet d'Architecture HAMELOT – GESLAND a été reçu, à une audition, le 04 mai 2022 à 9 heures.

##### *III. Analyse de l'offre*

	Entreprise	Prix HT
1	Cabinet HAMELOT – GESLAND	11 175,00 €

Détail du prix :

- Phase 1 « Diagnostic et Analyse » : 4 050,00 € HT
- Phase 2 « Elaboration de scénarii et Esquisses » : 4 800,00 € HT
- Phase 3 « Programme d'actions » : 2 325,00 € HT

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'accepter l'offre du Cabinet d'Architecture HAMELOT – GESLAND pour un montant de 11 175,00 € HT.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire a demandé les subventions auprès du Département (contrat d'objectif), et auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (Fonds concours pour le soutien des petites communes).

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre et tout autre document en résultant.

**Informations diverses**

Réfugiés Ukrainiens

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que l'accueil des réfugiés Ukrainiens est pour l'instant repoussé compte tenu des travaux restants à réaliser dans le logement.

Projet Eolien

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité de direction s'est réuni, et présente le volet paysager des éléments de démarrage concernant l'étude d'impact du projet éolien.

Le 21 mai 2022, le jury citoyen est convié à une réunion d'information sur l'avancement du projet suivi d'un atelier sur la fresque du climat

**Questions diverses**

Néant

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**La séance est levée à 22h.**